

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2014

Le vingt cinq avril deux mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 avril 2014, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TREPIED, Maire.

Etaient présents :

MM. Jean-Claude TREPIED, Rémy TAILLEFER, Mmes Catherine SEYER, Laurence BERTOT, MM. Jean-Roch AMBROSELLI, Raymond BLONDEL, Serge DUJARDIN, Mmes Marie-Dominique FILLION, Evelyne GOUPIL, M. Claude LEMARCHAND, Mmes Lydie PERARDOT, Elise ROBERT, MM. Sylvain ROUX et Joël TREPIED.

Etait absent excusé et représenté :

M. Luc PERROT, pouvoir à Joël TREPIED

Secrétaire de séance : Jean-Roch AMBROSELLI



Le Conseil Municipal procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

⇒ VOTE DES 3 TAXES LOCALES :

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de reconduire, pour 2014, le taux des taxes revenant à la Commune, comme suit :

Taxe d'habitation	8,66 %
Taxe foncière (bâti)	19,59 %
Taxe foncière (non bâti)	43,70 %

Monsieur le maire précise que ces taux sont inchangés depuis de nombreuses années.

➤ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'attribution de subventions allouées aux associations et proposées par la commission des finances, réunie le 24 avril dernier.

A.S.S.P.	5 000,00 €
Culture et Loisirs Saint-Pierrais	550,00 €
C.N.G.	550,00 €
Saint-Pierre Animations	550,00 €
Association « Les Copains bâbord » (Subvention Fête d'Eté) :.....	3 500,00 €
Grandes-Dalles Animations	550,00 €
Anciens Combattants.....	550,00 €
Tennis Club	550,00 €
Association "Les Galets"	550,00 €
Coopérative scolaire Ecole de St-Pierre-en-Port.....	800,00 €
Entente Saint-Pierraise de Pétanque	550,00 €
Association « Les Trois Dés ».....	550,00 €
L'Excuse d'Argine.....	550,00 €
Ass. des Parents et Amis d'Enfants inadaptés FECAMP "Les Goëlands"	100,00 €
FNATH accidentés de la vie canton Valmont-Fécamp.....	200,00 €
Vélo Club Fécampoïis (Course cycliste).....	400,00 €

Les Restaurants du cœur.....	200,00 €
AEET	200,00 €

Quelques précisions sont apportées.

L’A.S.S.P. s’est vue octroyer une subvention annuelle globale de 5 000 €, supprimant ainsi la subvention à caractère exceptionnel versée chaque année.

Pour le Tennis Club ainsi que pour la nouvelle association « Les Copains Bâbord » qui sera créée prochainement et qui aura pour but d’organiser notamment la Fête d’Eté, les subventions seront versées dès la nomination des membres ou nouveaux membres des bureaux.

A l’unanimité, le Conseil Municipal vote l’ensemble des subventions allouées aux associations.

➤ **ASSURANCES**

- Dommages ouvrage :

Monsieur le Maire expose à l’assemblée délibérante le besoin de souscrire une assurance dommages-ouvrage dans le cadre des travaux d’extension de l’école primaire. Trois compagnies d’assurance ont été sollicitées à savoir :

GARANTIES	MONTANT
<u>GROUPAMA</u> : - Garantie obligatoire dommages, garantie des éléments d’équipement, garantie des dommages immatériels après réception, garantie des dommages aux existants divisibles	8 316,17 € TTC
<u>MAIF</u> : - Garantie dommages-ouvrage : - Garantie optionnelle « Bon Fonctionnement » : - Dommages immatériels consécutifs : - Dommages aux existants : - Responsabilité civile maître d’ouvrage :	7 606,63 € TTC 91,65 € TTC 91,65 € TTC 274,94 € TTC 916,46 € TTC
<u>SMACL</u> : Garantie dommages ouvrage : 8 755,24 € TTC Garantie dommages aux existants facultative : 921,61 € TTC	9 676,85 € TTC

Entendant cet exposé, le Conseil Municipal retient la proposition de la MAIF et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d’assurance y afférant.

- Assurance pour le déplacement professionnel des agents :

Afin de couvrir les agents qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leur déplacement professionnel, Monsieur le Maire propose de souscrire une assurance qui se substituerait à la leur. Pour ce faire, 3 compagnies ont été consultées à savoir :

Axa	Groupama	Maif
Incendie franchise 343,50 € Vol idem Bris de glace franchise de 10% du sinistre Dommages accidentels franchise 343,50 €	Multirisque tous accidents sans franchise Contenu véhicule limité à 500 € Auto radio idem Accident corporel du conducteur décès à concurrence de 116 263 €	Tout évènement de caractère accident y compris vol - Pas de franchise
	Pas de garantie assistance	Assistance IMA
		Responsabilité défense sans limitation de somme
344,52 € La cotisation annuelle définitive sera déterminée à la fin de chaque année sur la base de 0,07 €/km + taxes pour trajets donnant lieu à indemnités km versées	330 € jusqu'à 5000 km/an 395 € pour 5001 à 10000 km/an	91,24 € jusqu'à 1000 km/an

Entendant l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de souscrire une assurance pour couvrir les déplacements professionnels des agents communaux
- Retient la compagnie d'assurance « La Maif »
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance s'y rapportant

➤ **PARTICIPATIONS FINANCIERES :**

1-/ Aides au transport scolaire :

Une famille sollicite la Commune pour l'aide au transport scolaire pour son enfant se rendant au collège de Valmont.

A l'unanimité, le Conseil Municipal alloue 30 € de participation financière.

2-/ Voyage scolaire :

Une famille a déposé en Mairie une demande d'aide financière pour le voyage scolaire de son fils qui s'est rendu à Barcelone du 12 au 18 avril.

A l'unanimité, le Conseil Municipal alloue la somme de 30 €.

➤ **PRESENTATION ET VOTE DU PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Le projet du budget primitif a été soumis et étudié par la Commission de Finances le 24 avril dernier, est équilibré en dépenses et en recettes à :

- pour la section de fonctionnement :	886 559,00 €
- pour la section d'investissement :	1 233 829,00 €

Dans le cadre de l'investissement, en complément des travaux prévus non réalisés en 2013 et reportés en 2014, il est décidé d'inscrire les dépenses ci-après :

- Remboursement du capital emprunté :	20 000,00 €
- Prévision de remboursement de caution :	3 894,00 €
- Logiciel Mairie :	2 500,00 €
- Réhabilitation de l'épi des Grandes Dalles :	2 975,00 €
- Renforcement de réseau électrique + participation au SPANC :	6 000,00 €
- Acquisition de petit matériel :	1 500,00 €
- Acquisition matériel informatique (vidéoprojecteur, disque dur, clavier, souris) ..	2 000,00 €
- Acquisition de mobilier :	
- tables et chaises pour l'école maternelle :	1 500,00 €
- aménagement de la cuisine de la nouvelle cantine :	5 500,00 €
- Acquisitions :	
- lave-vaisselle semi-professionnel pour la cantine :	3 000,00 €
- installation de chauffage sur pompe à chaleur de l'école actuelle :	15 000,00 €
- Travaux extension de réseau :	20 000,00 €
- Travaux de mise en souterrain France Télécom :	7 600,00 €
- Travaux électriques :	6 400,00 €

Les recettes s'élèvent à :

Excédent d'investissement 2013 :	435 692,00 €
Remboursement de TVA 2012 :	4 470,00 €
Taxe d'aménagement :	7 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisés :	79 039,00 €
Dépôts et cautionnement versés :	5 359,00 €
Subvention Extension de l'Ecole (ajustement) :	74 700,00 €

- Créance admise en non-valeur : 4,58 €

Monsieur le Maire fait constater qu'il y a lieu d'annuler une dette d'un montant de 4,58 €, non recouvrable par le Trésorier Municipal en raison de sa faible valeur.

Quelques précisions sont apportées.

Serge DUJARDIN fait part de son étonnement quant au montant de la subvention allouée pour l'extension de l'Ecole, qui est inférieur au montant annoncé à l'origine du projet. Monsieur le Maire lui rappelle que le taux de subvention initialement prévu par le Département était fixé à 40 % puis abaissé à 20 %. Nous avons bénéficié d'une subvention d'un montant de 30%, grâce à une bonification pour respect de la réglementation thermique 2012. Une perte de 50 000 € est la conséquence du nouveau mode de calcul. Quant à la subvention allouée par la Préfecture, le montant ne sera déterminé qu'en décembre 2014.

D'autre part, une demande de subvention complémentaire pour l'installation du chauffage dans le bâtiment ancien a été déposée.

Sylvain ROUX demande confirmation de la non augmentation d'impôts suite à la réalisation de ces travaux. Monsieur le Maire lui répond que le Receveur Municipal lui a confirmé que la trésorerie de la commune permettrait de couvrir les travaux mais qu'afin de ne pas se démunir de trésorerie, il avait été envisagé de recourir à un emprunt, qui est en cours actuellement, ainsi qu'une ligne de trésorerie, qui sera utilisée en cas de besoin.

Rémy TAILLEFER demande une certaine vigilance quant aux travaux supplémentaires. L'architecte doit se limiter aux travaux demandés. Dans le cas contraire, il devra assumer ses responsabilités.

Par 14 voix POUR - 1 ABSTENTION (Serge DUJARDIN), le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2014.

➤ **DESIGNATION DE DELEGUES :**

- Commission Communale des Impôts Directs :

L'article 1650-L du Code Général des Impôts prévoit qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par la Direction des Impôts sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal propose 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants à savoir :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
Rémy TAILLEFER		Elise ROBERT	
Catherine SEYER		Marie-Dominique FILLION	
Luc PERROT		Evelyne GOUPIL	
Laurence BERTOT		Claude LEMARCHAND	
Raymond BLONDEL		Lydie PERARDOT	
Serge DUJARDIN		Sylvain ROUX	
Jean-Paul MONNIER		Joël TREPIED	
Jacques DELIMBEUF		David SCHOONJANS	
Laurent LESUEUR		Olivier LECONTE	
Pascal BUREL		Lucien DOUTRELEAU	
Hors Commune			
Jean-Claude LACHEVRE	Ecretteville-sur-Mer	Dominique SALENNE	Ecretteville-sur-Mer
François BOUDIN	Riville	Olivier TASSEL	Bertheauville

Et transmettra cette liste à la Direction Générale des Finances Publiques à Rouen.

- ADAS 76 (Association Départementale d'Action Sociale) :

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Catherine SEYER, représentante des élus, pour siéger au sein de cet organisme.

➤ **PROJET D'INSTALLATION ET D'EXPLOITATION D'UN MAT DE MESURES AU LARGE DE FECAMP :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique est actuellement en cours (du 8 avril au 7 mai), dans les communes du bord du littoral, en vue du projet d'installation et d'exploitation d'un mât de mesures au large de FECAMP.

Pour information :

- le Commissaire Enquêteur effectuera une permanence en Mairie le samedi 3 mai prochain de 9h à 12h afin de recueillir les observations éventuelles.
- M. COUKA a programmé une rencontre avec les élus fin mai afin de présenter le projet d'implantation d'éoliennes en mer au large de Fécamp.

Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Catherine SEYER), Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ce projet

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

⇒ Informations diverses :

Commission des Affaires Scolaires : Mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur 9 demi-journées

Commission du 3^{ème} Age : Organisation de la journée du 8 mai

Monsieur le Maire informe que les conjoints des présidents d'associations sont cordialement invités à assister au repas du 8 mai.

⇒ Manifestations diverses :

- Course cycliste organisée par le Vélo Club Fécampois le dimanche 27 avril
- Repas des Aînés du 8 mai prochain
- Fête des Mères le samedi 24 mai, à 18 heures, Salle des Galets.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Laurence BERTOT rappelle que la Commission des Affaires Scolaires est actuellement en pleine réflexion sur l'organisation des rythmes scolaires à mettre en place pour la rentrée prochaine.

Marie-Dominique FILLION informe qu'une habitante de la Commune met gracieusement à la disposition de la Municipalité, le terrain qu'elle possède en vue d'y réaliser le projet des jardins partagés. Contact sera pris avec cette propriétaire pour la signature d'une convention de mise à disposition.

Serge DUJARDIN demande que le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai prochain soit établi.

Catherine SEYER fait savoir que les bandes de signalisation jaunes, qui viennent d'être peintes le long des commerces rue de la Mairie, ne sont pas respectées.

Rémy TAILLEFER s'est investi dans les tâches qui lui ont été confiées et notamment auprès de la Communauté de Communes du Canton de Valmont et avec Monsieur le Maire et Joël TREPIED, de la Commission Communication auprès de l'office de tourisme en vue de l'organisation de certaines manifestations prévues pendant la saison estivale.

Enfin, il souhaite que, malgré les opinions de chacun, le projet d'école soit mené à bien.

Jean-Claude TREPIED rappelle à Serge DUJARDIN qu'il pourra intégrer, lorsqu'il le souhaitera, les commissions communales de son choix.

La séance est levée à 21 heures 55.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

J.R. AMBROSELLI

J.C. TREPIED